



## **RENCONTRE TRIPARTITE DU 18 FEVRIER 2009 : 30 MESURES URGENTES POUR FAIRE FACE A LA CRISE**

La CFTC demande l'organisation d'un marathon social. Il s'agira d'élaborer une liste lors de cette réunion du 18 février des sujets à traiter au sein de groupes de travail paritaires ou tripartites pour répondre à la crise.

### **MESURES PORTANT SUR L'EMPLOI**

Pour la CFTC, la priorité des priorités est l'emploi, qu'il s'agisse du maintien dans l'emploi, de la prévention des licenciements, de la lutte contre la précarité...

#### **Le maintien dans l'emploi**

##### **1. Accompagnement des salariés en chômage partiel / fond de solidarité**

La CFTC propose que tout salarié en chômage partiel puisse suivre une formation rémunérée durant sa période d'inactivité forcée. Le salarié en chômage partiel se verra verser un complément de salaire en rentrant dans un parcours de formation personnalisé validé.

Le fond de solidarité créé par l'accord de 2008 sur la formation professionnelle participerait au financement du dispositif. Il abonderait pour ces actions un fonds de soutien à l'emploi à créer, fond dont les autres ressources pourraient provenir de l'Etat et de l'éventuel excédent de l'Unedic.

L'objectif d'un tel dispositif est de mettre à profit toute période d'inactivité forcée à non seulement maintenir les compétences du salarié mais également à les développer. Ces temps constitueraient une opportunité pour les salariés de conserver leur emploi tout en améliorant leur employabilité.

Cette période permettra également aux salariés de mettre en œuvre un bilan de compétence ou une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

##### **2. 2009 : année de la formation**

La CFTC invite les partenaires à utiliser tous les outils et financements disponibles pour faire de la formation (plan de formation, CIF, DIF, validation des acquis...) afin que 2009 soit l'année de la formation professionnelle.

##### **3. Contreparties aux aides publiques**

Pour la CFTC, il importe que toutes les entreprises qui bénéficient des aides publiques s'engagent à maintenir les emplois et refusent de délocaliser leur activité.

##### **4. GPEC territoriale**

La CFTC demande la réouverture de négociations portant sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et notamment sa déclinaison territoriale. En effet nombre de TPE sont directement touchées par la crise ; il s'agit de connaître leurs besoins et d'y apporter des solutions. La place du dialogue social en région doit être réaffirmé.

#### **La lutte contre les emplois précaires**

##### **5. Extension des CTP**

Les salariés et demandeurs d'Emploi inscrits à Pôle emploi sont dans une démarche active de recherche d'emploi mais ne se voient proposer que des CDD courts. De fait, ces contrats courts ne leur permettent pas une prise en charge par l'assurance chômage. La CFTC propose qu'un plus grand nombre de personnes puissent bénéficier d'une Convention de Reclassement Personnalisée (CRP) ou d'un Contrat de Transition Professionnel (CTP). La CFTC demande l'extension du Contrat de Transition Professionnel sur tout le territoire afin de garantir une égalité des chances quel que soit le lieu d'habitation et de travail.

La CFTC affirme qu'un accompagnement personnalisé permettra alors à ces salariés précaires d'améliorer leurs compétences et leurs qualifications et ainsi de pouvoir répondre à des offres d'emplois pérennes. Cela suppose une amélioration de l'accord sur l'Assurance-chômage, par exemple sur l'indemnisation, des contrats courts et pour les jeunes salariés.

#### **6. Mutualisation des droits à formation des CDD**

La CFTC propose que soient mutualisés les droits au DIF pour les salariés en CDD, tel que prévu dans l'accord sur l'assurance chômage de 2005. Pour le secteur public, cette mutualisation doit pouvoir également se faire pour les CDD.

#### **7. Lutte contre l'illettrisme**

La CFTC demande que soit mise en place rapidement une politique incitative en faveur des salariés dont le niveau de connaissance des savoirs de base est insuffisant. La lutte contre l'illettrisme, portée par la CFTC doit être prise en compte. La précarité naît aussi de la difficulté à lire et à écrire.

### **La prévention des suppressions de postes**

#### **8. Arrêt des suppressions de postes dans la Fonction publique**

La CFTC demande l'arrêt des suppressions de postes dans la Fonction publique, un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009, et la reprise des négociations sur l'emploi, afin de faciliter la mobilité choisie entre corps et inter-fonctions publiques. Cette négociation doit pouvoir s'appuyer sur une liste actualisée des services publics auxquels chacun doit avoir accès sur le territoire.

#### **9. Meilleure protection des salariés licenciés**

La crise se concrétise par une multiplication des licenciements économiques collectifs ou individuels. Pour la CFTC, la justice sociale appelle un traitement semblable pour toutes ces personnes qui subissent des licenciements économiques. Aucune différence de traitement ne doit être faite entre les licenciés des grands groupes et tous les sous-traitants qui sont embarqué dans la tempête.

#### **10. Renforcement des moyens des IRP**

Le renforcement des moyens des institutions représentatives du personnel et le réexamen du droit d'alerte permettant de vérifier la réalité de la situation économique avant de procéder à d'éventuels licenciements.

### **MESURES POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET CONTRE LA PAUVRETE**

Pour favoriser l'emploi, il convient également de prendre des mesures pour relancer l'activité économique. La CFTC refuse d'entrer dans la polémique relance par la consommation ou relance par l'investissement. Les deux sont nécessaires : la relance par la consommation, pour parer à l'urgence de la situation, la relance par l'investissement, pour préparer l'avenir. Dans les deux cas, il s'agit, d'abord, de soutenir l'emploi en ayant une attention particulière et d'urgence envers les personnes le plus en difficultés telles que les familles monoparentales.



## **Salaires**

### **11. Relance de la négociation salariale**

Les négociations salariales doivent avoir lieu là où aucun accord n'a été signé depuis 2 ans. Elles doivent concerner en priorité les branches dont les salaires minimaux se trouvent en-dessous du SMIC.

La CFTC appuie la proposition d'organiser une conférence annuelle sur les salaires ; cette conférence permettra également de faire le bilan quant aux négociations salariales qui ont abouti à la signature d'un accord.

Cette relance de la négociation salariale concerne également la fonction publique, par une proposition concrète et visible sur la valeur du point de façon immédiate. Il s'agit également de mettre en œuvre les dispositifs prévus par les accords de février 2008 sur les revalorisations des différentes catégories de personnels.

### **12. Incitation des entreprises à signer un accord salarial**

Le conditionnement des allègements de cotisations sociales et de toutes les aides de l'Etat (ex : aides sectorielles) aux entreprises ayant conclu un accord salarial depuis moins de 2 ans dans l'entreprise ou dans la branche.

De même, la CFTC demande que le versement de dividendes soit conditionné à la signature d'un accord salarial.

### **13. Augmentation du SMIC**

Afin de lutter contre la pauvreté, la CFTC demande un ajustement du SMIC permettant aux bénéficiaires de vivre dans la dignité.

## **Soutien à la consommation**

### **14. Prime exceptionnelle pour les familles**

La CFTC demande le versement d'une prime exceptionnelle de 300€ à l'ensemble des familles percevant déjà l'allocation de rentrée scolaire ; cette prime d'urgence serait dégressive jusqu'à un niveau de revenu situé au double du plafond permettant de percevoir l'ARS. La CFTC réclame en outre le versement de 300 € pour les familles monoparentales ne percevant pas d'allocation aujourd'hui.

### **15. Remboursement des frais bancaires**

Le remboursement par les banques des frais de gestion de compte au titre de l'année 2008.

### **16. Prime transport**

L'injonction gouvernementale aux entreprises de mettre en œuvre de la prime de transport.

### **17. Restauration scolaire**

La CFTC demande le remboursement des frais de cantine scolaire pour les familles bénéficiant de l'ARS, afin de faciliter l'accès de ces enfants aux services de restauration.

### **18. Crédit à la consommation**

La CFTC réclame l'interdiction du crédit revolving aux profits de taux classiques accordés selon des critères de revenus.

### **19. Complémentaire santé**

Afin de supprimer l'effet de seuil lié à la CMUC, la CFTC demande que tout assuré social ne percevant pas le SMIC puisse avoir accès à cette couverture complémentaire ; le reste à charge de cette personne sur ses remboursements serait égal à la différence entre le niveau de ses revenus et le plafond actuel d'accès à la



CMUC. Par ailleurs, la CFTC propose de porter le plafond de ressources de la CMUC à la hauteur du seuil de pauvreté.

## **20. Emplois de services**

La CFTC propose le financement par l'Etat de chèques emploi service pour les ménages défavorisés, dont les personnes âgées isolées et les familles monoparentales.

## **Pour une baisse de la fiscalité des familles**

### **21. Réduction exceptionnelle de la taxe d'habitation**

Afin de soutenir un maximum de familles, la CFTC demande une réduction de la taxe d'habitation payée en 2009 ; les 32 millions de foyers fiscaux assujettis verraient leur taxe réduite des deux tiers, charge à l'Etat de verser aux collectivités territoriales le manque à gagner.

### **22. Baisse du taux réduit de TVA**

La CFTC demande une baisse du taux réduit de TVA qui porte sur les produits de première nécessité.

### **23. Instauration de la TVA « emploi »**

La CFTC demande de réduire la part salariale des cotisations sociales afin d'augmenter rapidement le revenu net des familles, et de transférer ces montants sur une TVA « emploi ».

## **Logement**

### **24. Blocage des loyers sociaux et des dépenses contraintes**

La CFTC demande le blocage des loyers dans le parc locatif social, ainsi que celui des prix sur les dépenses contraintes (électricité, gaz, transports, etc.)

### **25. Révision des allocations logement**

La révision du système d'allocation logement en fonction du type de logement occupé par les bénéficiaires (PLI, PLA) est opportune afin d'harmoniser les conditions d'accès.

### **26. Renforcer la garantie des risques locatifs**

La CFTC est soucieuse de parvenir à l'effectivité de la GURL (garantie universelle des risques locatifs) en apportant un financement de l'Etat pour les populations non couvertes par le 1% Logement.

### **27. Accès aux prêts immobiliers**

En contrepartie des aides de l'Etat, il convient d'inciter les banques à répondre aux demandes de crédit immobilier par les particuliers. Pour cela, il est possible de créer un médiateur du crédit immobilier aux particuliers comme cela se fait pour les entreprises. Un dispositif obligatoire de sécurisation devra accompagner cette mesure.

### **28. Protection des familles endettées**

Par ailleurs, il serait opportun de suspendre le remboursement de prêts immobiliers pour toute personne qui, ayant vu son niveau de rémunération baisser dans une proportion importante à définir, ne peut rembourser son crédit. Il est important d'informer les souscripteurs de prêts immobiliers qu'ils doivent prendre une garantie chômage afin de palier le manque de ressources en cas de perte d'emploi et de remboursement de crédit.

## **Une politique équilibrée et efficace**



### **29. Remise en cause du bouclier fiscal**

La CFTC demande la suspension du bouclier fiscal.

### **30. Coordination européenne des politiques de relance**

Parce que seule une réponse ample est en mesure de produire un résultat et parce que nos économies sont étroitement liées, la CFTC revendique un plan de relance coordonné à l'échelon européen.